



## Démission de gérance et vente des parts

Par **jaques rémi**, le **06/11/2011** à **21:06**

Bonjour,  
je suis associé à une sarl et je détiens 35% des parts,  
je suis aussi le gérant rémunéré du restaurant que l'on a ouvert.  
mon associé qui est majoritaire, s'occupe des comptes, de la caisse,  
et le tout dans un désordre terrifiant. il ne fait pas parti de l'effectif du restaurant  
mais se mêle sans cesse de tout .  
il n'ai pas restaurateur aussi donc il y a un flou énorme.  
je compte démissionner de la gérance car je crains les retomber sachant  
qu'il fait n'importe quoi ,et je ne sais pas si je peux garder mes parts ou dois je  
les vendre obligatoirement ??  
je compte laisser un délai de trois pour la gérance,  
je ne sais plus quoi faire....  
merci de vos réponse si vous pouvez m'éclairer

Par **edith1034**, le **07/11/2011** à **09:35**

démissionnez par l'rar et ne signez plus rien

votre associé sera considéré comme gérant de fait et responsable de ses actes

pour la cession de vos parts vous pouvez le faire dans un second temps mais l'idéal est que  
votre associé les rachète

en général l'associé minoritaire dans ce type de situation perd ses parts

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>